

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 77 (1926)
Heft: 11

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Messieurs, je suis arrivé au terme de ce rapport et aussi de mon activité comme président de notre Société. Après avoir fait partie du Comité permanent pendant neuf ans et avoir eu l'honneur de le présider pendant six ans, j'estime qu'il convient de rentrer dans le rang. Je vous épargnerai une récapitulation de mon activité pendant cette période; puissiez-vous l'apprécier avec indulgence. Et qu'il me soit permis, pour achever, de vous exprimer ma cordiale reconnaissance de la confiance que vous n'avez cessé de me témoigner; elle s'adresse tout spécialement à mes collègues du Comité dont l'intelligente collaboration m'a été précieuse. Que la Société forestière suisse reste toujours vivante et prospère !

COMMUNICATIONS.

Le mélèze, son caractère et ses anomalies.

Le mélèze appartient au groupe des essences de pleine lumière à couvert très léger; il est, avec l'épicéa, l'essence la plus caractéristique des forêts subalpines.

L'application du jardinage, à l'exclusion de toute autre méthode, a pour résultat l'élimination du mélèze, cette essence de lumière, par excellence ne se rajeunissant d'une manière générale que dans les trouées d'une certaine importance.

Il n'y a toutefois pas de règle sans exception. Dans une forêt communale de Lavey à l'altitude de 600 m, exposée au sud, il est intéressant de constater la présence d'un groupe de jeunes mélèzes de 10 à 12 m de hauteur, sous le couvert très dense d'épicéas. Seule la lumière latérale lui est largement distribuée, le jeune peuplement situé au premier plan n'interceptant aucunement les rayons solaires.

Les tentatives faites même par des spécialistes pour photographier ce groupe n'ont pas donné de bons résultats, les mélèzes ne se trouvant pas suffisamment éclairés (voir au verso de la planche hors texte).

Nous ne contestons nullement au mélèze son titre d'essence de lumière; mais, si comme le prétend Jolyet dans son « Traité pratique de sylviculture » : « ... tous les sols lui conviennent, pourvu qu'ils soient profonds », il faut tout de même reconnaître que certains d'entr'eux, notamment les sols silicieux, lui conviennent mieux que les autres. Notons que tout le versant occupé par les forêts communales de Lavey est formé par les éboulis calcaires de la Dent de Morcles, auxquels se sont mélangés les moraines granitiques des glaciers alpins, sol convenant spécialement au mélèze, les racines y pénétrant par des fissures.

L'anomalie de ce rajeunissement du mélèze sous le couvert montre au sylviculteur que le rajeunissement naturel de cette essence peut être obtenu par l'application du jardinage concentré dans quelques cas spéciaux, ceci en tenant compte de l'exposition et du sol.

de Kalbermatten.

Voyage d'études organisé par l'Inspection fédérale des forêts dans le Jura en juin 1926.

(Fin.)

Mercredi 2 juin. Journée vaudoise. Directeurs MM. *Comte* et *Massy*. Etude de l'éclaircie par le haut : forêts du *Préel* (Grandson) et de *Seyte* à l'Etat. L'après-midi : plantations des grèves d'*Yvonand* et *Bois de la ville d'Yverdon*. — Le matin il fit beau.

Préel : ancien taillis fureté qu'on a laissé vieillir, puis mis en coupes de régénération. Actuellement, c'est un fourré complet de semis de hêtres avec quelques chênes et des mélèzes plantés. La première éclaircie, généralement appelée « dégagement de semis », se fit par le simple étêtement des brins gênant les gaules d'élite (chêne) ou les mieux formées. C'est moins coûteux et cela favorise l'élagage naturel, tout en laissant le sol bien couvert. Des hêtres dominant le fourré à l'état de pieds isolés. On enlève ceux qui se tarent; la trouée faite par leur chute disparaît vite. Les plus beaux seront conservés le plus longtemps possible.

En descendant sur la *Forel* et *Seyte*, nous voyons l'éclaircie dans des peuplements de plus en plus âgés. M. Comte l'a faite en suivant le précepte de Boppe : « créer une irrégularité en faveur des tiges d'élite ». Boppe disait aussi que l'éclaircie doit être « opportune », c'est-à-dire faite au moment voulu. Cette éclaircie, dite « par le haut », est donc tout en faveur des arbres d'élite, elle donne des produits plus gros que celle dite « par le bas » et arrive ainsi plus vite à couvrir ses frais.

On constate la belle croissance de douglas verts d'origine inconnue. Leurs branches subsistent et pour obtenir leur élagage naturel, il faut les enserrer dans nos résineux; nos feuillus n'y suffisent pas. Des mélèzes plantés ici, il y a 60 ans, ont donné des semis qui poussent fort bien.

La pluie reprend l'après-midi pour la visite des grèves. Nous y admirons la vigueur des peupliers carolins. Il y en a qui ont la feuille grande et la cime étendue, c'est la bonne forme; elle donne des arbres de 70 cm à 28 ans ! Ce sont ceux-là que l'on doit choisir comme producteurs de boutures. On les élague et on prend au bout d'un an les branches gourmandes nées à la suite de cet étêtement; on les plante en pépinière et les met en place un an après. Le peuplier blanc pousse moins vite et se vend mal ici. Les peupliers ne souffrent pas des variations de niveau du lac qui tuent la verne et le frêne, si elles sont prolongées.

Puis, visite au *Bois de la ville*, où nous retombons dans les éclaircies de plantations d'épicéas où l'on cherche à conserver quelques hêtres, ou encore des repeuplements naturels que M. Comte mène à bien, quoiqu'il en ait reçu la gestion trop tard pour les éclaircir

à temps. L'éclaircie n'y a pas été « opportune » et il est à présent bien difficile d'avantager les perches d'élite qui sont de longs manches à balais, surmontés d'un plumeau.

Coucher à Yverdon.

Jeudi 3 juin. Journée vaudoise. Directeurs : MM. *Aug. Barbey* et *H. Piguet*. Programme : pâturage et forêt, à la montagne Devant; jardinage au Petit Risoud. Pluie.

M. Barbey divise sa forêt en forêt pure où il produira le maximum possible de bois d'œuvre et pâturage pur, dont il tirera le plus du meilleur foin possible. Donc pas de forêt pâturée. Il ne sépare pas les deux cultures par des clôtures qui sont trop coûteuses, comptant que le pâturage, amélioré par les engrais, l'épierrage et le désouchement retiendra le bétail hors de la forêt qui, de son côté, restera assez serrée pour qu'il n'y trouve pas à manger. Celle-ci est cantonnée sur les fortes pentes et les sols peu fertiles et traitée par le contrôle; les vides ont été replantés. M. Barbey considère cette division comme définitive. Il admet bien quelques bosquets d'arbres dans la pâture et il reconnaît que cette division absolue ne serait pas justifiée au-dessus de 1100 mètres. Nous ajouterons encore : là, où les surfaces sans bois seraient trop étendues et trop continues comme celles que nous avons visitées le premier jour et que nous verrons demain. Le pâturage a été nettoyé de pierres par le ramassage, des broussailles par la désoucheuse, dont il nous fait voir le fonctionnement, et des souches au moyen d'explosifs fort coûteux (3 fr. 50 la souche). Le passage de moutons à la fin de la saison le débarrasse des herbes que les vaches ne veulent pas. L'eau est fournie par des citernes. M. Barbey leur donne une forme nouvelle, très bien comprise : un plancher en béton sur le sol versant l'eau, par son centre, dans une citerne qu'il recouvre.

Après-midi, au *Petit Risoud*, arrivée par la route du Crêt-Cantin. C'est une belle forêt d'épicéas et de sapins très grands et de hêtres qu'on y rétablit. Bois très fins, croissance très lente, 400 m³ à l'ha; 12 % de petits (moins de 30 cm), 42 % de moyens (moins de 50 cm) et 46 % de gros bois. L'accroissement est de 1½ %, le semis très abondant. Le contrôle est appliqué depuis quelques années. L'absence de routes rendait la mise en valeur de cette forêt très difficile; actuellement le réseau devient suffisant. Le jardinage convient bien à cette forêt où les années de semences sont rares, où la neige tombe en quantités excessives et où les semis réclament longtemps un abri.

Le soir, M. *Muret* nous fit un exposé très intéressant de l'évolution de l'organisation forestière vaudoise depuis qu'il en a la direction. Augmentation du nombre des agents pour assurer l'élaboration des plans d'aménagement, des études de routes et des exploitations. Petite réduction de ceux-ci, à présent que les plans sont faits et les exploitations moins fortes.

Coucher à Rocheray.

Vendredi 4 juin. Journée vaudoise. Directeurs : MM. *Piguet*, inspecteur forestier d'arrondissement et *Pillichody*, inspecteur forestier du Chenit. Programme : le jardinage au Grand Risoud; pâturage et forêts aux Grands Plats et au Chalet Roch. Pluie.

Grand Risoud. C'est la partie S. O. de cette grande forêt. Série A. Peuplement ayant le caractère jardiné, arbres élevés — 10 % de petits, 46 % de moyens, 44% de gros bois — très nombreux semis — dans tout ce que nous visitons, le Risoud se régénère fort bien ! Pourquoi a-t-on tellement proclamé le contraire ?

La Série A. porte ici 345 m³ à l'ha, ce qui semble suffisant pour une forêt constituée principalement par l'épicéa, dont les peuplements sont moins denses que ceux du sapin.

Les ventes se font généralement sur pied, par lots de 20 arbres debout (50-60 m³). L'acheteur exploite et sort immédiatement les produits. On peut dire qu'ils sont sciés le lendemain de la coupe : sans cette hâte, ces bois très fins se fendent et perdent leur couleur éclatante.

Le réseau de chemins se complète rapidement malgré les grandes difficultés que les inégalités du terrain opposent à leur tracé : l'Etat sait y consacrer les sommes nécessaires.

Grands plats et Chalet Roch. M. Pillichody les gère : contrairement à M. Barbey, il n'admet le partage entre la forêt et le pâturage qu'avec clôture des forêts. Il n'admet pas le pâturage nu (M. Barbey serait peut-être d'accord avec lui en voyant les Grands plats si exposés aux deux vents dominants), mais ici aussi, les arbres isolés tendent à disparaître; il s'efforce donc de créer de nouveaux groupes d'arbres et cela ne va pas tout seul. Les pierres du pâturage, qu'on met en tas, ne pourraient-elles pas servir à faire de petits enclos grâce auxquels le bois se rétablirait dans les parties les plus rocheuses ?

En redescendant du Chalet Roch, nous traversons une futaie pure d'épicéa presque régulière : 30-40 cm de diamètre, sur sol très rocheux, couvert de mousse, sans un semis. Qu'y faire pour obtenir la régénération ? La conclusion des discussions est d'enclore, d'introduire les feuillus et (ceci à mon avis personnel, car le contraire a été proposé) de ne pas interrompre les coupes mais, au contraire, de réaliser progressivement les bois qui menacent de se tarer. C'est un revenu bon à réaliser et d'obtenir, du même coup, un ensoleillement partiel du sol, favorable au semis.

Coucher à Rocheray.

Samedi 5 juin. Journée vaudoise. Directeur M. *Grivaz*, inspecteur forestier d'arrondissement. Brouillard au départ, puis le soleil, enfin ! pour nos dernières heures.

Visite du Pré de joux, où l'on pratique la division des deux cultures, mais en conservant des bouquets boisés; en descendant, nous traversons les belles forêts de Mont-la-Ville.

Pour économiser la place, qui m'est strictement limitée, je n'ai

rien dit de l'accueil aimable que les diverses communes traversées ont bien voulu nous réserver. Nous les en remercions en bloc, en nous excusant de ne pas parler de chacune en particulier. Ce qui nous a frappé, lors des toasts échangés pendant ces collations, c'est la compréhension de plus en plus nette de la part de nos municipaux de nos conditions de culture et de l'effort des forestiers; c'est un heureux présage pour nos forêts.

Puis vint la dislocation qui s'effectua, non sans une certaine tristesse et avec un vif sentiment de gratitude envers les organisateurs fédéraux, cantonaux et municipaux. Est-il permis de souhaiter que les notices du Guide du voyage soient petit à petit publiées dans le « Journal forestier » afin que les participants ne restent pas seuls à profiter de ces études très bien faites ?
W. Borel.

Nos illustrations.

La planche hors-texte en tête de ce cahier est la photographie d'un peuplement jardiné de l'épicéa dans la forêt de la Rolaz, à la commune du Chenit (canton de Vaud); c'est une partie de la fameuse forêt du Risoud.

La forêt jardinée d'épicéa est une rareté dans notre pays. Aussi la Station fédérale de recherches a-t-elle installé ce printemps une placette d'essai de 2 ha dans la forêt de la Rolaz. (altitude 1345 m). Notre photographie en montre une des parties les plus typiques.

Le climat de la région en cause est rude et le sol superficiel. La forêt a été soumise autrefois au parcours du bétail; elle a été en outre surexploitée. Pour toutes ces raisons, le matériel sur pied est encore insuffisant : les gros bois manquent presque totalement.

Les tiges mesurant 8—14 cm de diamètre sont au nombre de 324 par ha (50,2 % du nombre total); leur volume total de 23,5 m³ représente 9,5 % du volume total par ha.

La catégorie supérieure (38—50 cm de diamètre) est représentée par 41 tiges, dont le volume total s'élève à 75,5 m³ (30,4 %). Hauteur moyenne de cette catégorie : 23,8 m.

Volume total par ha : 248 m³, dont 194 m³ de bois fort.

Pour l'instant, le peuplement ne saurait être considéré comme normal, puisque les tiges d'épaisseur supérieure à 50 cm sont inexistantes.

L'étude de l'accroissement en hauteur pendant les dix dernières années est basée sur la mensuration des 36 tiges d'expérience abattues. Elle permet une constatation intéressante. Supposons les tiges réparties entre les quatre catégories de grosseur que voici : 8—14, 16—24, 26—36 et 38—50 cm; il se trouve que l'accroissement moyen en hauteur reste presque exactement le même pour les trois premières classes, tandis qu'il est sensiblement plus faible pour la dernière. C'est dire que dans ce peuplement jardiné d'épicéa, l'accroissement en hauteur reste pendant longtemps très constant.

Le parcours du bétail pratiqué autrefois a provoqué la disparition presque complète du hêtre et de l'érable. Ces précieux feuillus ont la tendance à regagner une partie du terrain. Il sera intéressant d'étudier par la suite quelle sera leur influence dans l'amélioration de la fertilité et de l'accroissement ligneux. H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Le Département fédéral de l'intérieur vient d'envoyer aux gouvernements de tous les cantons une circulaire dans laquelle il rappelle que le Conseil fédéral avait été saisi d'une proposition d'abaisser uniformément de 10 % le taux des subventions allouées par la Confédération pour différents travaux. Cette mesure n'a pas pu être adoptée, mais le Conseil fédéral a chargé les départements intéressés de chercher à réaliser la même économie en réduisant le nombre des projets subsidiés et en renvoyant à plus tard ceux dont l'exécution ne répond pas à un besoin urgent.

Le Département de l'intérieur informe les cantons qu'il a donné des instructions dans ce sens aux inspections fédérales des travaux publics et des forêts et les prie de lui faciliter la tâche en éliminant de leur propre chef les projets qui leur paraîtraient rentrer dans la catégorie ci-dessus.

Par la même occasion, le Département de l'intérieur insiste auprès des gouvernements cantonaux pour que les différents services compétents : travaux publics, forêts, pêche, améliorations pastorales, élaborent d'un commun accord, et selon un programme arrêté de concert dès le début des études, les projets de travaux subventionnés.

A plusieurs reprises, une telle collaboration a été réclamée par les Chambres. Elle est réalisée dans l'administration fédérale, mais n'existe pas ou presque pas dans les cantons, au plus grand détriment des intéressés. Une étude simultanée par les différents services permet d'obtenir le maximum d'effet avec le minimum de frais, tandis que si les diverses administrations cantonales travaillent à l'élaboration d'un projet successivement, sans prendre contact, il en résulte trop souvent des dépenses qui auraient pu être évitées. (Communiqué.)

Ecole forestière. Notre Ecole possède enfin un poste d'assistant pour les trois professeurs de sciences forestières. Un décret du Département fédéral de l'intérieur, du 13 juillet 1926, vient de sanctionner cette innovation qui était désirée depuis longtemps et qui répond à un réel besoin.

Le premier titulaire a été désigné en la personne de M. *Alfred Mathey-Doret*, ingénieur forestier, du Locle et de la Brévine.